



PRÉPARATION DU 10^{ème} CONGRÈS DE LA FSU

Note à l'attention des responsables de section SNESUP-FSU

Sommaire de cette note :

Le SNESUP-FSU et le congrès de la FSU.....	page 1
Matériel pour les discussions et les votes.....	page 2
Qualité d'électeur, d'électrice	page 2
Les différents votes.....	page 3
Organisation des votes de la section.....	page 3
Congrès départementaux.....	page 4
Bordereau récapitulatif des votes.....	page 6
Modèle de bulletin de vote à reproduire.....	page 7

LE SNESUP-FSU ET LE CONGRÈS DE LA FSU

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le secteur Vie Syndicale (après lecture de la présente note) : vie.syndicale@snesup.fr

Le 10^{ème} congrès national de la FSU aura lieu du 31 janvier au 4 février 2022 à Metz. La préparation du congrès est l'occasion pour chaque syndiqué·e de porter appréciation sur l'activité fédérale de ces deux dernières années et de débattre de l'orientation, de la plate-forme revendicative (autour de quatre thèmes) et du devenir de la fédération, conformément aux principes fondateurs de la FSU : démocratie et pluralisme. Pour cela, **les syndiqué·es seront amené·es à s'exprimer**, individuellement et à bulletin secret, sur l'activité et l'orientation de la FSU **entre le 4 et le 25 novembre. C'est dans cette période que nous demandons aux responsables des sections du SNESUP-FSU d'organiser le vote des adhérent·es dans leur section.**

Le vote des adhérent·es est déterminant afin de permettre la prise en compte de la problématique de l'enseignement supérieur et la recherche au plus haut niveau. Ses résultats servent en effet non seulement de référence pour déterminer la composition des instances nationales de la FSU mais aussi de base pour la désignation des délégué·es aux congrès fédéraux départementaux et national. Ce vote engage chaque syndicat national et c'est un des moyens de montrer notre attachement à la fédération et notre implication dans son activité.

Par ailleurs, c'est sur la base des résultats dans chaque syndicat que celui-ci constitue sa délégation pluraliste dans les instances nationales de la FSU.

C'est enfin au sein des listes présentées que seront désigné·es les élu·es qui siègeront dans les instances fédérales nationales au titre des tendances.

Pour plus d'information sur la fédération et son fonctionnement, reportez-vous au « Mémo du secrétaire de section » du SNESUP-FSU téléchargeable en ligne sur le site www.snesup.fr, rubrique [Agir/Outils militants/Mémo et fiches pratiques](#).

MATÉRIEL POUR LES DISCUSSIONS ET LES VOTES

Le rapport d'activité et les motions d'orientation avec les listes de candidat-es aux instances fédérales nationales se trouvent **dans le supplément de couleur grise de la revue POUR de la FSU, numéro 235, octobre 2021**, qui vient d'arriver chez les adhérent·es du syndicat.

Il est disponible à l'adresse : <https://www.snesup.fr/rubrique/congres-fsu-2022-metz>

Le BULLETIN de VOTE se trouve en fin de cette note.

Les textes préparatoires relatifs aux 4 thèmes retenus pour le Congrès et les propositions en discussion pour la modification des statuts de la Fédération seront **dans un autre supplément de POUR**, qui arrivera en novembre chez les adhérent·es.

Le vote sur les quatre thèmes du congrès a lieu en congrès fédéral national, après enrichissement des documents préparatoires, notamment dans les congrès fédéraux départementaux où le Snesup devra être représenté.

Les quatre thèmes retenus sont :

- 1/ Éducation, formation, culture et recherche : relever le défi de la démocratisation
- 2/ La Fonction publique, une idée moderne
- 3/ Transition écologique, droits humains et justice sociale : une même urgence démocratique
- 4/ Quelle FSU pour quel syndicalisme ?

QUALITÉ D'ÉLECTEUR, D'ÉLECTRICE

Chaque syndiqué·e ayant acquitté sa cotisation après septembre 2020 et jusqu'au jour du vote dans les sections (sauf s'il-elle a fait connaître sa démission avant la date du scrutin) est appelé·e à participer aux débats préparatoires et à se prononcer par un vote individuel sur ces différents textes. Les votes sont organisés par chaque syndicat national.

LES DIFFÉRENTS VOTES

Le vote d'orientation, le vote sur le rapport d'activité et les deux « fenêtres » (« Éducation, enseignement supérieur » page 8 et « Droits et libertés » page 11).

Chaque syndiqué·e est appelé·e à choisir par son vote entre les différentes listes et textes d'orientation qui sont proposés. 5 listes se présentent aux suffrages des adhérent·es, dont

les appellations et sigles ne recourent pas exactement les courants de pensée du SNESUP-FSU.

Comme il est habituel, un vote est également prévu sur l'ensemble du rapport d'activité. Ce vote global est complété par des votes sur des « fenêtres », qui proposent des rédactions différentes sur deux questions qui font particulièrement discussion dans le bilan d'activité de ces trois dernières années.

ORGANISATION DES VOTES DANS LES SECTIONS SNESUP-FSU

Les sections syndicales du SNESUP sont appelées à organiser le vote fédéral national du 4/11 au 25/11/2021. Cette modalité est à mettre en œuvre en priorité pour bien l'intégrer au débat démocratique dans chaque section et pour faciliter le travail de la commission pluraliste nationale de dépouillement. Certains départements organisent en plus un vote d'orientation départemental (voir p.5).

Les sections syndicales organisent les débats autour des textes soumis aux votes des syndiqué·es. Elles ont également la charge d'organiser le déroulement du scrutin, en s'entourant de toutes les garanties nécessaires à la régularité et à la sincérité des opérations électorales.

Les sections s'appuieront sur le listing nominatif des adhérent·es envoyé à chaque secrétaire de section à partir de fin octobre, qui servira de liste d'émargement. Le modèle-type de bulletin de vote (cf. modèle joint en fin de cette note) est celui fourni par la FSU. **Le vote par procuration, par courriel, ou par tout mode de vote électronique est proscrit.**

Le vote par correspondance local, sous double enveloppe est une des modalités possibles du vote dans les sections. Les instructions à donner aux adhérent·es souhaitant participer au vote de la section de cette manière sont les suivantes :

- 1) mettre le bulletin de vote dans une enveloppe vierge cachetée ;
- 2) glisser cette enveloppe dans une deuxième enveloppe cachetée comportant nom, prénom, section syndicale, et signature du ou de la syndiqué·e ;
- 3) faire parvenir ce vote aux responsables de la section avant la date de la réunion prévue pour le vote de la section.

Le dépouillement des votes est effectué par chaque section.

Les résultats sont transmis au siège du syndicat à l'aide d'un bordereau récapitulatif des votes **accompagné des émargements** (feuille d'émargement avec signatures et/ou enveloppes signées) **au plus tard le 25 novembre 2021, cachet de la poste faisant foi.** Ils seront recensés par une commission de dépouillement pluraliste qui se réunira le mercredi 1 décembre 2021. Il est demandé d'envoyer par mail une copie du bordereau récapitulatif et de la liste d'émargement à l'adresse suivante : vote-congresFSU@snesup.fr

En aucun cas les votes pour le congrès national de la FSU ne doivent être transmis à la section départementale FSU, ces votes devant être transmis au siège du SNESUP qui est seul en charge de recenser les votes de ses adhérent·es.

Par ailleurs, les discussions dans les sections peuvent amener à proposer des amendements aux textes des thèmes. Ceux-ci sont à porter ensuite dans le congrès départemental du département dont relève la section SNESUP-FSU (ou des départements, dans certains cas), par les adhérent·es qui y seront désigné·es au titre du SNESUP-FSU. Ils peuvent également être envoyés à la direction nationale du SNESUP-FSU, qui en débattrà en commission administrative (les envoyer à vote-congresFSU@snesup.fr)

AUTRE MODALITÉ DE VOTE

Le vote par correspondance national (envoi direct au siège du syndicat) est également possible pour les syndiqué·es isolé·es ou retraité·es, ou celles et ceux n'ayant pas de section syndicale de rattachement, ou ne pouvant participer au vote organisé dans leur section, ou dont la section n'aurait pas organisé de vote. Ces votes doivent être expédiés au plus tard le 26 novembre (cachet de la poste faisant foi). Ces dispositions s'appliquent aux syndiqué·es à l'étranger.

Afin de garantir sa sincérité, le vote par correspondance national s'opère sous double enveloppe :

- 1) mettre le bulletin de vote (cf. ci-joint) dans une enveloppe vierge cachetée ;
- 2) glisser cette enveloppe dans une deuxième enveloppe cachetée comportant nom, prénom, section syndicale, département (de l'établissement d'affectation du syndiqué) et signature du syndiqué ;
- 3) glisser le tout dans une troisième enveloppe cachetée expédiée au siège du syndicat (SNESUP-FSU – 78, rue du faubourg Saint-Denis – 75010 – PARIS), avec la mention congrès FSU, **au plus tard le 25 novembre (cachet de la poste faisant foi)**.

PRÉPARONS AUSSI LES CONGRÈS DÉPARTEMENTAUX

Le congrès national de la FSU est constitué pour moitié par les délégué·es des syndicats nationaux, et pour moitié par des délégué·es des sections départementales complétés par des représentant·es des tendances pour tenir compte du résultat du vote d'orientation émis par les syndiqué·es dans la première phase de préparation.

Les adhérent·es du SNESUP doivent donc s'investir également dans la deuxième phase qui va être celle des Congrès départementaux. Ceux-ci auront lieu dans la période **décembre 2021 - janvier 2022** (le choix des dates étant fait par les sections départementales).

Liste des contacts des SD : <https://fsu.fr/annuaire/>

Les congrès départementaux travailleront essentiellement sur les quatre thèmes du congrès, proposant des amendements aux textes préparatoires à discuter lors du congrès national à Metz.

Les adhérent·es se prononceront aussi sur des propositions de modification des statuts de la FSU, dont les textes préparatoires seront publiés dans le prochain numéro de la revue POUR par l'intermédiaire des congrès départementaux.

VOTES DEPARTEMENTAUX [à ne pas confondre avec le vote national]

Certaines sections départementales (SD) FSU organisent des votes départementaux spécifiques (activité, orientation) pour la préparation de leur Congrès préparatoire au Congrès national, quand elles ont fait le choix de renouveler à cette occasion leur direction départementale (CDFD). Dans ce cas, les sections SNESUP sont invitées à prendre contact avec leur SD FSU pour déterminer avec elle la modalité de vote la plus adaptée pour ces votes départementaux (vote par correspondance auprès de la SD ou vote dans les sections du SNESUP qui transmettent les résultats à la SD).

Mais en aucun cas les votes pour le congrès national de la FSU ne doivent être transmis à la SD FSU, ces votes devant être transmis au siège du SNESUP qui est seul en charge de recenser les votes nationaux.

Ainsi, dans le cas où la SD FSU organise un vote (par exemple par correspondance) et pour ceux qui votent pour le congrès national par correspondance (soit auprès de leur section, soit directement au siège du SNESUP comme indiqué plus haut), ne pas confondre le vote à vocation départementale (qui doit parvenir à la SD) et le vote national (qui doit parvenir au SNESUP en transitant ou non par la section du SNESUP).



10^{ème} Congrès de la FSU

BORDEREAU RÉCAPITULATIF DES VOTES PAR SECTION

À transmettre en même temps que la liste d'émargement et le cas échéant les enveloppes de vote par correspondance signées au SNESUP-FSU, 78 rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 PARIS.

SECTION	
NOMBRE D'ADHÉRENT·ES	

.....

VOTE SUR L'ORIENTATION

Nombre de votants	
Nuls, blancs	
Exprimés	

Liste Unité & Action et sans tendance	
Liste à l'initiative de l'ÉÉ (École Émancipée)	
Liste Unité, Revendications, Indépendance Syndicale (URIS)	
Liste Émancipation	
Liste Front Unique	
Total	

.....

VOTE SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ

Nombre de votants	
Nuls, blancs	
Exprimés	

Pour	
Contre	
Abstention	
Ne prend pas part au vote	
Total	

VOTE SUR LES FENÊTRES

	<i>Choix A</i>	<i>Choix B</i>
FENÊTRE « Éducation »		
FENÊTRE « Droit et libertés »		

Responsable des opérations électorales ou secrétaire de section
Date, nom et signature

BULLETIN DE VOTE POUR LA FSU

Scrutin du 4 novembre au 25 novembre 2021

VOTE n°1 :

Orientation fédérale nationale (suppl "POUR" n°235 / octobre 2021)

Cochez la liste de votre choix d'un trait apparent

- Liste Unité & Action et sans tendance
- Liste à l'initiative de l'ÉÉ (École Émancipée)
- Liste Émancipation
- Liste Unité, Revendications, Indépendance Syndicale (URIS)
- Liste Front Unique

VOTES n°2 :

Rapport d'activité fédérale nationale (suppl "POUR" n°235 / octobre 2021)

Entourez votre choix d'un trait apparent

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
-------------	---------------	-------------------	----------------------

Le rapport d'activité comporte 2 fenêtres qui correspondent à des points qui font débat. Chaque syndiqué(e) est invité(e) à indiquer l'appréciation dans laquelle il (elle) se reconnaît le mieux.

*Pour les 2 votes ci-dessous,
entourez la rédaction de votre choix d'un trait bien apparent*

Fenêtre « Education » (page 8)

A	B
---	---

Fenêtre « Droits et libertés » (page 11)

A	B
---	---
